



INFOS AEDZRP n° 223 FEVRIER 2026

<http://www.aedzrp.com>

aedzrp44@gmail.com

<https://coordinationseveso.wordpress.com>

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'AEDZRP du 12 février 2026.

Rapports d'activité 2025 et d'orientation pour 2026 ont été présentés et commentés. Le rapport de Santé Publique France mené en partenariat avec l'Ineris intitulé BASSINS INDUSTRIELS ET SANTÉ est un autre sujet abordé : il est une première étude nationale multisites sur l'état de santé des populations autour des grands bassins industriels.

BASSINS INDUSTRIELS ET SANTÉ : PREMIÈRE ÉTUDE NATIONALE MULTISITES SUR L'ÉTAT DE SANTÉ DES POPULATIONS AUTOUR DES GRANDS BASSINS INDUSTRIELS

Le rapport de SPF en partenariat avec INERIS publié en décembre 2025, vise à étudier pour la première fois en France, l'association entre la proximité de grands bassins industriels (prise en compte uniquement des émissions atmosphériques) et la santé des populations riveraines, en s'intéressant à plusieurs indicateurs de santé (pathologies respiratoires, santé périnatale, mortalité toutes causes - hors morts violentes) et également à apporter des premiers éléments en termes de faisabilité et d'interprétation épidémiologique, en vue du déploiement d'une surveillance sanitaire nationale autour des bassins industriels.

Nous ne résumerons pas en quelques lignes les 145 pages du document, mais quelques constats nous ont intéressés.

- 41 bassins industriels ont été identifiés dont celui de Saint Nazaire-Montoir-de-Bretagne.
- La zone exposée aux bassins industriels est constituée de 765 communes autour des 41 bassins industriels, pour une population de plus de 12 millions de personnes en 2016, dont près de 2,6 millions d'enfants. La zone non exposée aux bassins industriels est constituée des 34 113 communes situées à plus de 4 km des bassins industriels.
- En prenant en compte une proximité à un bassin, un sur-risque d'asthme chez l'enfant, mais aussi de morbidité respiratoire chronique chez les adultes âgés de 40 ans ou plus est également observé dans les communes situées à proximité d'un bassin industriel par rapport à l'ensemble des communes à distance d'une installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE) ou d'un bassin. Des surrisques de morbidité respiratoire chronique chez les moins de 40 ans et de prématurité sont également suggérés.
- *D'un point de vue de la santé publique, apprécier l'impact sur la santé des bassins industriels est complexe. S'ils sont générateurs d'emplois et favorisent l'installation d'une population importante à*

proximité, les bassins industriels constituent néanmoins des zones géographiques parfois très étendues, cumulant des pollutions environnementales, d'une part à travers les émissions industrielles et d'autre part, par les activités annexes qui en découlent, telles qu'un important trafic routier. Ces zones sont souvent perçues comme sources d'inégalités socio-territoriales de santé et génératrices de nuisances sonores, olfactives, visuelles, induisant un état de santé dégradé de la population riveraine.

Les résultats obtenus

- **Un sur-risque d'asthme de l'enfant**
- **Un sur-risque de morbidité respiratoire chronique chez les adultes âgés de 40 ans ou plus** est également observé dans les communes à proximité d'un bassin industriel, par rapport aux communes à plus de 4 km d'une ICPE.
- **Des sur-risques de morbidité respiratoire chronique chez les adultes de moins de 40 ans** suggérés
- **Un sur-risque de prématurité** suggéré également.
- **Un risque plus élevé** est aussi retrouvé pour tous les indicateurs de santé étudiés, (excepté les PAG), dans les communes situées à proximité d'une industrie de type IED ou Seveso par rapport aux communes situées à distance de toute ICPE ou d'un bassin.

Enfin, un sur-risque d'asthme et de mortalité toutes causes hors morts violentes est également observé dans les communes à proximité d'une ICPE (non IED ou Seveso). Des sur risques de prématurité et de morbidité respiratoire chez les adultes de 40 ans ou plus sont également suggérés à proximité d'une ICPE.

	Zone exposée	Zone non exposée	Total
Nombre de communes	765	34 113	34 878
Population ≥18 ans (%)	9 571 777 (19,0)	40 837 209 (81,0)	50 408 986
dont hommes	4 523 424 (18,8)	19 496 175 (81,2)	24 019 598
dont femmes	5 048 353 (19,1)	21 341 034 (80,9)	26 389 387
Population <18 ans (%)	2 571 277 (19,3)	10 773 214 (80,7)	13 344 491
dont garçons	1 312 503 (19,2)	5 514 461 (80,8)	6 826 964
dont filles	1 258 774 (19,3)	5 258 753 (80,7)	6 517 527

En termes de densité de population, les communes de la zone exposée sont majoritairement urbaines ; près de 80 % vont de la ceinture urbaine au grand centre urbain, alors que près de 90 % de la zone non exposée est rurale.

Pour consulter le rapport: <https://www.santepubliquefrance.fr/docs/bassins-industriels-et-sante-premiere-etude-nationale-multisites-sur-l-etat-de-sante-des-populations-autour-des-grands-bassins-industriels>

Le RAPPORT BIS (Bassins Industriels et Santé) démontre la nécessité de disposer de données exhaustives et précises pour caractériser les milieux d'exposition des populations, de poursuivre les actions de protection des populations riveraines de sites industriels, notamment via la réglementation et le contrôle des émissions industrielles

Les quelques prélèvements réalisés dans le cadre de l'Étude de Zone restent insuffisants. Quel intérêt porter à des résultats de prélèvements dans l'air pendant 4 fois 2 semaines soit seulement 15 % de année?

Comment obtenir un état des lieux représentatif quand 13 prélèvements de sols seulement sont réalisés sur un espace de 257,22 km² (y compris de site témoin de Saint Joachim)?

Comment se contenter par exemple, de deux points investigués sur la commune de Donges dans les sols et les végétaux (stade et potager à proximité) ?

Les quelques données produites pour l'étude de zone empêchent une vision claire et sérieuse de l'état des milieux (air, eaux, sols) sur le territoire de la CARENE.

Ces constats ont motivé le communiqué de nos associations (voir ci-dessous).



ETUDE de ZONE .

Réponse au communiqué de la sous-Préfecture en date du 29 janvier suite au COS.

Le communiqué de presse de la Préfecture en date du 29 janvier sur les résultats des mesures des phases 3 et 4 de l'Étude de zone (présentées à l'occasion du comité d'orientation stratégique le 28 janvier): un exemple de présentation biaisée, d'omissions, de désinformation et d'enfumage.

« Des résultats globalement rassurants à l'échelle du territoire » voici ce que voudrait nous faire croire la Préfecture à travers son communiqué de presse. Nous n'allons pas reprendre la totalité des résultats significatifs que le communiqué préfectoral ou ignore ou minimise ou déforme ou balaye d'un revers de main sous le vocable d' « anomalies », mais nous allons en présenter quelques-uns qui infirment cette conclusion préfectorale.

► Parmi ces derniers, les résultats de **l'Étude des SOLS** sur deux sites privés à Mean Penhoët et à Gron.

Pour ces sites, des concentrations en Cadmium, Arsenic, Plomb qui dépassent largement le seuil de vigilance. Pour le Mercure et le Plomb, il ne s'agit plus d'un devoir de vigilance mais d'une obligation d'action rapide qui s'impose aux autorités sanitaires !

En effet, la concentration en Plomb dans le jardin de Méan Penhoët est supérieure à celles découvertes sur le site de l'ancienne fonderie de plomb METALEUROP (Pas de Calais) et qui avait entraîné une campagne de dépistage du saturnisme infantile.

En fait d'action rapide pour l'instant les seuls signes de cette dernière ont été l'avancement de la date du COS et l'envoi par l'ARS à la propriétaire du jardin d'une lettre lui recommandant qu'elle fasse des analyses d'urine et de sang, en mettant à la disposition de son médecin traitant les informations utiles et en organisant si nécessaire la prise en charge par l'ARS du reste à charge. Mais aucune information prévue pour l'instant au niveau de ses voisins immédiats. La pollution hors normes relevée devant sans doute s'arrêter aux limites de son jardin comme le nuage radioactif de Tchernobyl à la frontière française... La concentration de Chrome VI trouvée dans le jardin de Bellevue ne fait l'objet d'aucun commentaire et l'absence de comparaison laisse de côté ce polluant Cancérogène, Mutagène et Reprotoxique émis par moult industriels à proximité (aéronautique, soudure, ciment, ...)

► Pour ce qui concerne **l'AIR**, les quelques mesures notoirement insuffisantes mettent en évidence de nombreux écarts avec le site témoin sur de nombreux polluants industriels dont des cancérogènes et beaucoup de métaux lourds. Quelques exemples :Ecole Lamartine pour l'oxyde d'Azote 3 fois le site témoin / Leader pour l'Arsenic, le mercure particulaire / un COVcancérogène le 1,3-butadiène / un HAP le pyrène

- La ville Heulin (sous l'influence de la zone de Brais) 5 fois le site témoin pour le Nickel, 38 fois le site témoin pour le cobalt

- La salle Jean Moulin (proche de l'école Albert Vinçon) des métaux à foison : Cadmium, Chrome, Plomb, Arsenic, Nickel et 3 fois le site témoin pour un COV cancérigène, le 1,3 butadiène

► Pour ce qui concerne l'eau des PUIITS sur l'ensemble des puits analysés dans le périmètre Gron / Méan-Penhoët au moins 50% d'entre eux sont au-dessus des normes pour au moins un métal.

► Pour ce qui concerne les VÉGÉTAUX: RIEN !

RIEN sur la présence de Chrome VI dans des pommes et du romarin à Méan Penhoët

RIEN sur la présence d'Arsenic, de Cadmium, de Cobalt, de Nickel en sus du Manganèse et du Plomb dans les salades de Gron et les épinards de la Camée.

RIEN sur les carottes, pommes de terre ou betteraves qui font le plein de plomb en dépassant la valeur réglementaire applicable que ce soit à Gron, Brais ou La Camée avec en prime une présence systématique d'Arsenic, de Cadmium, de Chrome, de Cobalt voire de Nickel RIEN sur les analyses effectuées à Donges et non présentées lors du COS, qui montraient la présence de Mercure sur l'aire de jeux, de plomb dans trois jardins sur quatre, du Zinc, du Chrome, du Cuivre, du Nickel dans la plupart des lieux investigués

Notre présence au COS n'aurait RIEN changé aux termes d'un communiqué trompeur sur lequel nous n'avons pas la main, mais nous continuerons à notre place à suivre une Etude de Zone dont l'existence doit beaucoup à notre action.

Nous continuerons à nous exprimer en exigeant la transparence et les actions rapides visant à connaître et à publier dans les meilleurs délais l'étendue des pollutions des sols et eaux qu'elles soient récentes ou historiques sur le territoire de la CARENE.

Nous continuerons à réfléchir à des modes d'actions permettant à l'ensemble des citoyen·nes intéressé·es d'agir pour leur droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé (article 1 de la Charte de l'Environnement).

Le 3 février 2026 AEDZRP - GRON - VAMP - LDH Saint Nazaire



ELECTIONS MUNICIPALES à Donges.

L'AEDZRP avait interrogé les deux listes -"Donges un nouvel élan" et "Unis pour Donges" sur leur programme en matière de protection de l'environnement et de santé pour la population. La première vient de nous communiquer sa contribution. Nous la reproduisons in extenso dans cette publication.



Objet : Réponse de la liste Donges Un Nouvel Élan aux sollicitations de l'association AEDZRP

Nous vous remercions pour votre courrier adressé aux candidat·es aux élections municipales de Donges et pour le travail de fond que votre association mène depuis de nombreuses années en faveur de la qualité de vie, de la santé publique et de la protection de l'environnement sur notre commune.

La situation environnementale de Donges, au cœur d'un bassin industriel, comportant des établissements classés Seveso seuil haut, appelle en effet une vigilance constante, une transparence accrue et une implication forte des acteurs publics. Nous partageons votre constat : les nuisances industrielles, la qualité de l'air, des sols et de l'eau, les risques technologiques et leurs impacts sanitaires constituent des enjeux majeurs pour les Dongeoises et les Dongeois et plus largement, pour la population de notre bassin de vie estuarien.

1. Le rôle et les responsabilités de la commune

Nous souhaitons rappeler que la commune n'est ni autorité de contrôle industriel, ni autorité sanitaire. Ces compétences relèvent principalement de l'État (Préfecture, DREAL, ARS).

Pour autant, le maire dispose de prérogatives essentielles : information de la population, prévention des risques, urbanisme, gestion de crise, représentation des intérêts des habitants auprès des autorités compétentes.

Notre engagement est d'exercer pleinement ces responsabilités, avec volontarisme, exigence et transparence.

2. Surveillance environnementale et information des habitants

La municipalité doit être un relais vigilant des données environnementales existantes.

Nous nous engageons à :

- Assurer une diffusion claire, régulière et compréhensible des informations disponibles sur la qualité de l'air, de l'eau et des sols.
- Demander systématiquement des explications aux services de l'État et aux industriels en cas d'épisodes de pollution, de « torchages persistants » ou de nuisances anormales.
- Être force de proposition auprès des partenaires compétents pour l'amélioration des dispositifs de surveillance, notamment en matière de polluants spécifiques au territoire.
- Mettre en place des temps d'information et d'échange réguliers associant habitants, associations et institutions.

- Nous désignerons un adjoint au Maire, spécialement délégué aux questions de santé, de prévention et de qualité de vie, ainsi qu'un adjoint au Maire qui aura dans ses prérogatives les questions et sujets liés à la prévention des risques industriels.

3. Protection des publics sensibles et anticipation des épisodes à risque

Dans le cadre de ses compétences, la commune doit porter une attention particulière aux établissements accueillant des publics sensibles (écoles, crèches, et autres équipements recevant du public).

Nous travaillerons avec les autorités compétentes afin d'améliorer l'anticipation et la gestion des épisodes de pollution, notamment en matière d'information et de prévention. Il serait pour nous inadmissible que, lors d'un événement de même nature que la fuite du bac P551, la population ne soit pas informée le plus tôt possible sur les bons gestes à faire pour sa sécurité. Les outils de diffusion des épisodes de pollution restent à améliorer pour informer rapidement la population.

4. Urbanisme et cadre de vie

La commune a une responsabilité directe en matière d'urbanisme.

Notre engagement est clair :

- Intégrer pleinement les enjeux environnementaux et sanitaires dans les documents d'urbanisme. C'est un travail à conduire localement mais aussi à l'échelle de l'Agglomération.
- Questionner les projets qui pourraient être incompatibles avec la protection de la santé des habitants.
- Mettre fin aux pratiques de concertation de façade : les habitants doivent être associés en amont aux projets qui les concernent. Nous aurons des groupes de travail ouverts aux habitants.
- Lutter contre les atteintes aux espaces agricoles, naturels et contre les dépôts sauvages, en lien avec les autorités et les services compétents. Sur ces sujets, nous savons que la rapidité de la réponse et de la réaction est primordiale pour juguler toute tentative de remblaiement. De même qu'il faut être vigilant sur les DIA qui peuvent présenter parfois des suspicions d'acquisition à des fins d'occupation illicite de terrain agricole. Enfin, il faut évoquer plus largement le phénomène dit de « cabanisation » pour lequel notre commune n'est pas isolée et qui doit être considéré à l'échelle de l'Agglomération pour trouver des réponses juridiques adaptées mais aussi des solutions « pour ces habitats légers ».

5. Information, alerte et gestion des risques

La municipalité a un rôle central dans l'information de la population face aux risques technologiques.

Nous nous engageons à :

- Mettre à jour et améliorer le Plan Communal de Sauvegarde si nécessaire.
- Former les élus et les techniciens à la gestion de crise.
- Revoir le contenu du DICRIM afin qu'il soit compréhensible, utile et réellement appropriable par les habitants en les associant à la conception de ce support de communication.
- Développer une culture de prévention, instaurer un dialogue avec les industriels afin de réduire considérablement les risques et nuisances occasionnés aux dongeoises et dongeois.
- Associer les citoyens à l'amélioration des outils et moyens d'information et d'alerte.

6. Développement industriel et exigences environnementales

Le développement économique reste un enjeu important pour tout territoire. Le dynamisme économique est souvent le moteur d'un bassin de vie, il contribue notamment aux financements des différents services à la population. Toutefois, ce développement économique doit être vertueux, par la recherche d'un équilibre permanent entre développement industriel du 21ème siècle, transition énergétique et décarbonation, tout en conciliant respect du cadre de vie, de la santé et de notre environnement.

La commune doit faire entendre une voix claire et exigeante auprès des instances décisionnaires :

- En défendant un principe de précaution éclairé et équilibré.
- En exigeant des garanties environnementales et sanitaires élevées.
- En veillant à ce que l'emploi ne soit jamais opposé à la santé publique.

7. Trafic routier et nuisances associées

Nous reconnaissons pleinement les impacts du trafic routier sur la qualité de vie et la sécurité.

La commune doit porter ces enjeux auprès des autorités compétentes et travailler à des solutions visant à réduire les nuisances, sécuriser les traversées urbaines, protéger les riverains et poursuivre le développement des mobilités collectives. Ce travail est à conduire en lien avec les intercommunalités qui disposent des compétences en matière de transports publics. En effet, ces sujets dépassent largement nos limites territoriales, tout comme la question du logement d'ailleurs, et doivent donc être traités de manière concomitante aux projets de développement économique.

La liste Donges Un Nouvel Élan considère que la démocratie locale ne peut se résumer à de simples obligations réglementaires. Elle suppose un dialogue permanent, une information loyale et une posture de défense active de notre cadre de vie. Les associations auront toute leur place dans le dialogue citoyen que nous voulons instaurer tout au long du mandat. Ce dialogue se traduira concrètement par la transformation des commissions municipales actuelles par des comités participatifs ouverts aux habitants et aux associations qui pourront être force d'alerte et de proposition au plus près du maire et de l'équipe municipale.

Nous sommes donc pleinement disposés à poursuivre l'échange avec votre association, dans un esprit constructif et exigeant, au service de l'intérêt général et de la santé publique.

Nous vous prions d'agréer.....



DÉCONSTRUCTION RUE PASTEUR.

Dans un courrier en date du 21 janvier 2026, les propriétaires des habitations situées dans les rues Pasteur et Chateaubriand étaient informé·es, par le responsable du pôle déconstruction de l' Etablissement Public Foncier, du démarrage des travaux de déconstruction des maisons actuellement en place sur le terrain prévu par le projet de construction de 16 et 37 logements locatifs rues Pasteur et Chateaubriand.

Le 8 février, Habitants et AEDZRP lui demandaient de bien vouloir préciser les mesures prises pour assurer la sécurité et la santé des riverains pendant les périodes de désamiantage et de déplombage.

Nous attendons sa réponse.

La demande de réexaminer le dossier Silène et Habitat 44 reste d'actualité.

